



TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2022 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	7 %	8,40 %
Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Des sommes encaissées	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	50€	60€
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50€	60€
Clôture de compte propriétaire	50€	60€
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46€
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83€	25€
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600€	720€
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée • à la charge du locataire dans la limite de ceux réglés par le propriétaire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m ² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m ² pour les zones tendues et 11 € TTC/m ² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée • à la charge du propriétaire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m ² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m ² pour les zones tendues et 11 € TTC/m ² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
Honoraires d'entremise de de négociation (charge propriétaire)	166,67€	200€

Autres Baux	HT	TTC
Pour les garages, box et parkings, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires	15%	18%
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires	Du quittancement annuel	
Pour l'avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	283,33€	340€
Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	% TTC du quittancement annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.L.)	2,80 % TTC	
Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Lot d'habitation	
	78,60 € TTC (moins de 250 m ²)	131,60 € TTC (plus de 250 m ²)